





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-199**

**Séance publique du**

**2 mai 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc187527-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Danièle BRUNET donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MAI 2016

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Danièle BRUNET

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui mènent des projets concrets dans le domaine de la solidarité internationale.

Au titre de l'année 2016, je vous propose donc d'encourager les structures suivantes.

#### **NATCHATIRAMINE**

Cette association travaille en Inde depuis 12 ans et à Madagascar depuis trois ans, dans la scolarisation d'enfants défavorisés par la construction ou la réhabilitation de groupes scolaires et le parrainage d'enfants.

Pour l'année 2016, elle prévoit un appui au développement de l'école primaire de Saint-Antoine à Ambohitrarivo (Madagascar) par la réhabilitation de deux salles de classes et la sécurisation de l'école primaire via la construction d'un mur de clôture.

#### **ENTRAIDE PROTECTION CIVILE INTERNATIONALE (EPCI)**

L'Association vient en appui au centre de santé de référence de la commune V de Bamako en réalisant, d'une part, des formations à l'hygiène, au relavage-brancardage et aux premiers gestes kinesithérapeutiques, et, d'autre part, la construction d'un bloc sanitaire sur fosse fixe et d'une aire de lavage des vêtements médicaux.

#### **IMAG'IN**

Le projet prévoit la construction de deux salles de classes à l'école publique de Tanambao à Fort Dauphin Madagascar. L'association réalisera en fin de projet une sensibilisation pour les élèves de l'école Jules Isaac d'Aix-en-Provence.

### SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Le projet consiste à permettre la culture de jardins maraîchers annuellement, à Pueblo Nuevo, au Nicaragua, par la mise en place d'un système de récupération d'eau et d'irrigation, dans le but de mener à une autosuffisance alimentaire et à la vente de fruits et légumes.

N° Tiers	Libellé Association	Subvention 2014	Subvention 2015	Subvention proposée année 2016
En cours	Natchatiramine	0 €	0 €	2 000 €
98030	Entraide Protection Civile Internationale (EPCI)	0 €	4 000 €	2 000 €
73418	Imag'in	3 000 €	3 000 €	3 000 €
22837	Secours Populaire Français	0 €	0 €	1 000 €

Ces propositions ont été validées en date du 15 mars 2016

A cet effet, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, au titre de l'Humanitaire Internationale pour l'année 2016, de 4 subventions exceptionnelles :

- 2 000 euros à l'association Natchatiramine,
- 2 000 euros à EPCI,
- 3 000 euros à l'association Imag'in
- 1 000 euros au Secours Populaire Français.

- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016, sur la ligne 1779 imputation 025 6748 920, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-199 - HUMANITAIRE INTERNATIONAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



